



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 2 AVRIL 2024

En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12

Le 2 avril 2024, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane DECERLE

**Présents** : Mesdames DECERLE, LE BRETON, DIL, MENDES, VIVIER, DESCAMPS, VALLEE et Messieurs BOUBLI, LEK, TOUIN, LIGNEUX

**Absents excusés** : Monsieur LACOUX pouvoir à Madame DECERLE, Madame LE MANACH

**Secrétaire de séance** : Madame GENEST

N° 8	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
------	---------------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004

Vu le compte de gestion du CCAS pour l'année 2023, transmis par le Receveur Municipal,

Considérant que ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2023,

LE COMITÉ,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE A L'UNANIMITÉ** le compte de gestion 2023 du Receveur dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2023 du CCAS.

**DONNE** quitus au Receveur Municipal.

**PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS  
Viviane DECERLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-269500310-20240402-2024-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024